

S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON
202410018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 1er octobre 2024 à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre des membres :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents :

Mr Dominique MEDAERTS
Mme Marie-Hélène METTAIS
Mr Jean-Louis LOIR
Mr Yann LOLLIER
Mme Laurance BUSSIERE
Mr Gérard PLESSIS
Mr Jean-François LEFEBVRE
Mr Joël DEWULF
Mme Maria DUFROY
Mr Bertrand PECOT
Mr Hugues BOURGAULT
Mr Joël TEMPERTON

Absents excusés :

Mr Vincent MOENS
Mr Claude GENCE
Mr Jean-Baptiste VOISIN
Mr Fabien ARTAUD

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES EN 2025, 2026 et 2027

Chaque mois, différentes analyses sont effectuées sur l'eau prélevée et distribuée par le SERPN : les analyses réglementaires réalisées par l'Agence Régionale de la Santé ; les analyses de l'Agence de l'Eau Seine Normandie réalisées sur les captages à caractère prioritaire et enfin, les analyses effectuées par le SERPN, sur l'eau brute (avant potabilisation) sur la totalité des captages. Ces dernières analyses permettent d'avoir la connaissance de l'état de l'eau aux captages : cela constitue un outil pour l'animation auprès des agriculteurs, des collectivités ou autres activités pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.

Le SERPN a commencé en 2018 une démarche d'amélioration de son propre suivi en complétant la liste des paramètres suivis chaque mois, puis en 2020 avec le renforcement des analyses sur certains captages qui présentent des enjeux vis-à-vis des produits phytosanitaires, de la turbidité et/ou qui sont vulnérables aux transferts rapides de polluants. Ainsi, ces captages ont bénéficié d'un suivi deux fois par mois depuis l'année 2020.

Suite à ces années d'amélioration de la connaissance sur les différentes stations et compte tenu des coûts importants de chaque analyse, le suivi sur la période 2022-2024 a été décomposé en 3 niveaux de suivi de léger à complet en fonction des caractéristiques des paramètres (stabilité et mobilité) et des périodes de l'année.

La consultation réalisée en 2023 pour le marché 2024-2027 a également permis d'intégrer de nouveaux paramètres, et particulièrement des métabolites des substances actives les plus achetées sur les territoires BAC du SERPN.

Le projet de suivi est inscrit dans l'axe stratégique 1 – Améliorer la connaissance pour mieux agir demain de la stratégie Protection de la ressource 2020-2026 et peut être financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

	Coûts	Participation AESN (80%)	Montant SERPN
SUIVI 2025	78 843.50 €	63 074,80 €	15 768,70 €
SUIVI 2026	78 843.50 €	63 074,80 €	15 768,70 €
SUIVI 2027	78 843.50 €	63 074,80 €	15 768,70 €
Aléas – analyses ponctuelles complémentaires 5%	11 826.53 €	9 461,22 €	2 365,31 €
TOTAL	248 357.03 €	198 685.	49 671,41 €

PLANNING 2025-2026-2027 DES PRELEVEMENTS EAUX BRUTES

BSS	STATION	COMMUNE	MOIS												TOTALS															
			JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAUX															
01501X0073	LA VACHERIE/LE HOM	HONDOUNVILLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	2	6	3							
01234X0066	LE VALANGLIER	ST CYR LA CAMPAGNE		1		1			1				1			1			1	6	2	3	1							
01234X0284	LE MOULIN VORIN	ST CYR LA CAMPAGNE	1		1			1			1			1			1			6	1	2	3							
01233X0010	LE BOURICAR	ST AMAND DES HAUTES TERRE	1					1	1			1	1			1			6	1	3	2								
01493X0016	LES FORRIERE D'OMONVILLE	LE TREMBLAYE OMONVILLE	1	1	1			1	1			1	1			1			8	2	3	3								
01493X0003	LE BOIS DU MOULIN	LE TREMBLAYE OMONVILLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	2	5	3								
01235X0046	LA VALLEE DE LA HAYE	LA NEUVILLE DU BOSQ	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	2	12	10			
01235X0002	BUHOT/SOURCE LEDUC	BOSROBERT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	2	12	10	
01224X0003	LE DOULT CLAIREAU	MONFORT SUR RISLE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	2	7	6							
01224X0042	FORET DE MONFORT	ECAQUELON	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	2	12	10	
00988X0011	PORTE DE LA BRIQUE	ROUGEMONTIER	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	2	6	4							
00996X0002	LES VARRAS	MAUNY SUR SEINE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	2	7	6							
00997X0019	LE VAL GALOPIN	CAUMONT		1		1	1	1							1	1	1		7	2	5	0								
TOTAL			10	5	9	5	10	5	8	5	10	5	10	5	9	5	7	5	9	5	8	5	10	5	7	5	168	24	83	61

Après en avoir délibéré, le bureau Syndical autorise à l'unanimité, M. le Président à :

- EFFECTUER les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau,
- SIGNER toutes les pièces administratives et financières relatives à ces dossiers,

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,

